



La Direction choisit la rupture du dialogue avec l'Intersyndicale PNC

Après une grève cet été résultant du refus de la Direction de trouver un accord PNC équitable pour une durée raisonnable, l'Intersyndicale PNC a toutefois accepté de reprendre le chemin des discussions depuis début septembre.

Du temps, oui, mais des garanties en contrepartie.

Si l'Entreprise ne rejette plus totalement l'idée de trouver un accord long, elle pose comme préalable de tenir compte du projet industriel qui sera présenté par le nouveau Président

M. Janailiac début novembre.

Nous avons entendu cet argument et accepté l'idée de repousser l'échéance des négociations, mais avec un incontournable : signer un accord cadre, c'est à dire qui cadre la négociation et oblige les 2 parties à trouver des garanties sérieuses sur ce qui constitue le cœur du métier des PNC. En d'autres termes, **l'Intersyndicale PNC a clairement signifié qu'elle ne pourrait accepter de signer une prolongation de notre accord actuel pour 4 mois, le temps de la négociation, sans avoir des certitudes sur le contenu du futur accord et des thèmes de négociations permettant d'y aboutir.**

Des demandes légitimes balayées d'un revers de main... encore.

C'est pourquoi nous vous communiquons les garanties que nous demandons à l'Entreprise pour pouvoir négocier et signer un nouvel accord PNC. A vous de juger si nos demandes sont à ce point déraisonnables que la Direction refuse de les entendre.

Nous avons demandé à ce que la Direction s'engage à inscrire dans l'accord cadre les principes suivants :

**MAIS POURQUOI
TANT
DE HAINE ?**



- Garantie du mode et du niveau de rémunération de base des PNC.
- Garantie de ne recourir à aucun départ contraint (licenciement) et que si un projet de L'Entreprise, de par sa nature, avait un impact sur l'effectif global, il devrait être assorti de mesures abondées (augmentation des quotas TTA, TAFA...)
- Garantie des COMPO PEQ à bord avec un maintien du nombre de CC et CCP à l'identique des versions d'exploitation en vigueur.
- Garantie d'une durée d'accord suffisamment longue qui permette aux PNC d'avoir une vision claire sur leurs conditions d'emploi (un accord à durée déterminée de 5 ans ou à durée indéterminée, comme toutes les autres catégories professionnelles de l'entreprise).

Ce sont les 4 principes majeurs qui nous paraissent incontournables pour accepter de poursuivre les négociations en signant un avenant qui prolonge notre accord collectif de 4 mois, afin de prendre en compte les orientations stratégiques et industrielles du Groupe Air France-KLM. Nous avons bien évidemment d'autres demandes qui concernent le quotidien de notre métier.

Considérez-vous ces 4 principes illégitimes ?

Après tous les efforts que nous venons de faire et que nous faisons encore avec Transform 2015, n'est-ce pas le socle minimum sur lequel l'Entreprise doit s'engager ?

Eh bien, non ! La Direction refuse de les entendre. Pour quelles raisons, si ce n'est qu'elle vise à dégrader nos conditions d'emploi et de rémunération ?

Au mépris viennent s'ajouter les manœuvres et les manigances.

Les seuls « engagements » auxquels la Direction accepte de souscrire sont ceux demandés par l'UNAC et nous le comprenons aisément au vu de leurs ambitions partagées.

La Direction accepterait **un accord de cadrage vide de toute substance construit en collaboration avec l'UNAC**, permettant à cette dernière de lever un préavis bidon dans lequel elle s'est malencontreusement embourbée.

Les « engagements » proposés dans l'accord cadre DIRECTION-UNAC sont :

- **Prolongation de 4 mois** de l'accord collectif PNC. Cela ne garantit absolument rien sur ce qui se passera à l'issue des 4 mois, bien au contraire...
- **Paiement des RADD compo peq à partir du 1er novembre sur LC et MC.** La belle affaire, c'est déjà le cas sur LC et tout le monde sait que les compo peq sur MC sont rarissimes : 0 gain pour les PNC et en plus pour une durée de 4 mois.
- **La pose des journées JOKER à J-2 le week-end** (déjà obtenu avant la grève).
- **L'engagement de traiter de l'amélioration planning.** L'Entreprise nous le fait miroiter depuis toujours. [elle]s'autorise à penser dans les milieux autorisés...
- **Engagement à négocier un chapitre spécifique pour l'encadrement.** En effet, protégeons les cadres PNC qui demandent sans cesse plus d'efforts aux PNC.
- Engagement à ouvrir un chantier de réflexion **pour définir les volumes d'emploi et de promotion PNC au regard de l'activité à produire.** L'Entreprise nous propose de partager sa vision consistant à ajuster son effectif à la baisse en cas de chute de l'activité.

Les manœuvres de l'UNAC-CGC et de l'Entreprise ne visent qu'à gagner du temps et à enfumer les PNC pour mieux attaquer nos conditions de travail. Voilà pourquoi l'Intersyndicale PNC ne peut s'associer à de telles pratiques syndicales.

Ce qui manque dans l'accord cadre UNAC-DIRECTION ?

- **Où est la garantie de rémunération des PNC.** L'UNAC reste fidèle à ses principes : en juillet 2012, ce « syndicat » proposait déjà de baisser le coût de l'heure de vol des PNC.
- **Où est la garantie du maintien de l'emploi ?** Rien n'empêche les licenciements dans cet

« accord cadre ». Au contraire, il comporte une ouverture pour ajuster les effectifs à la baisse en cas de chute d'activité.

- **Où sont les garanties des compo peq** et du nombre de CC et CCP à bord ?
- **Où est la garantie d'un accord collectif long ou à durée indéterminée ?** Liquidée par un engagement à signer des accords pour... 4 mois supplémentaires ?

La Direction ne semble avoir d'autre objectif que d'aller au clash avec les représentants PNC en choisissant son amie de toujours, quitte à claquer la porte au nez de l'Intersyndicale PNC. Mais pour rappel : l'UNAC NE PEUT PAS SIGNER SEULE un avenant qui prolonge notre ACG.

En agissant de la sorte, la Direction fait donc le choix de ne pas avoir d'accord et les PNC seront à poil le 1^{er} novembre. Ce sera la seule catégorie professionnelle dans cette situation à Air France !

Et le plus absurde, c'est qu'elle contraint son partenaire, par ce choix, à redéposer un préavis puisque l'UNAC a toujours clamé qu'elle n'accepterait pas une telle situation... Quel gâchis !

A croire que les Directeurs qui négocient n'ont pas encore pris connaissance des préconisations du Président Janillac :

Renouer un dialogue social pour assurer l'avenir du groupe !

Ils devront en répondre devant tous les PNC et devant le Président du Groupe.

**A ce jour, pour l'Intersyndicale PNC,
le dialogue est gelé
et la négociation suspendue
jusqu'à ce que l'Entreprise
entende nos demandes légitimes.**

**LA DIRECTION ASSUMERA
LES CONSEQUENCES DE SES CHOIX
ET DE SON MEPRIS.
LES PNC NE SONT PAS UNE MESURE
D'AJUSTEMENT ECONOMIQUE.
QUE CELA SOIT BIEN CLAIR
DANS LA TETE DE NOS DIRIGEANTS
ET DE CELLE DE CERTAINES
ORGANISATIONS DITES
SYNDICALES.**